

“ Pr carit   tudiante :
vos dons, nos actions...

 pour des distributions
alimentaires
gratuites ”



 FONDATION
BORDEAUX
UNIVERSIT 
S'engager pour l'avenir

universit 
de BORDEAUX

 Banque Alimentaire
de Bordeaux et de la Gironde

 Crous
Bordeaux
Aquitaine

 ATENA

 R GION
Nouvelle-
Aquitaine

 FEAD

Face à la précarité étudiante, un campus universitaire bordelais mobilisé et uni...

À travers la mission COVID-19 initié en avril 2020, l'ensemble des acteurs du campus universitaire s'étaient mobilisés pour mettre en place des aides aux étudiants en difficultés à Bordeaux et ce afin, de leur permettre de poursuivre leurs cursus dans des conditions décentes.

Ainsi dès les premières semaines du confinement, une distribution alimentaire gratuite avait été mise en place par la banque alimentaire, en partenariat étroit avec l'université de Bordeaux et l'ensemble des établissements partenaires, le CROUS, la fédération étudiante ATENA, le soutien financier de la région Nouvelle Aquitaine et de la Fondation Bordeaux Université.

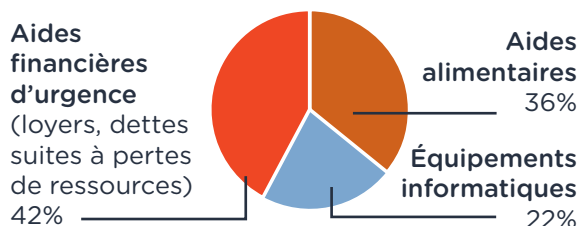


Plus de 175 000 € ont été collectés permettant ainsi de contribuer aux financements d'actions solidaires telles que :

- les aides alimentaires et produits de première nécessité,
- les aides numériques et aides financières d'urgence au bénéfice des étudiants du campus,

grâce à 282 mécènes et donateurs particuliers

Répartition des dons en numéraire à destination des étudiants en situation de précarité (% d'aides dans le cadre des fonds collectés)



... les actions se poursuivent sur l'année 2022-2023

La crise sanitaire a exacerbé la précarité étudiante, mais elle n'est pas nouvelle. Elle persiste même et il est urgent de continuer à prendre des mesures pour y répondre. Ainsi depuis la rentrée universitaire 2022, l'université de Bordeaux, la banque alimentaire de Bordeaux Gironde et la fédération ATENA ont dû poursuivre cette distribution alimentaire sur le principe de la gratuité pour les étudiants les plus démunis.

Dans le cadre d'un dispositif pérenne d'aide aux étudiants en situation de fragilité financière, nous avons besoin de votre soutien pour assurer la continuité de ces distributions à rythme hebdomadaire jusqu'au terme de l'année universitaire.

Ces distributions de denrées gratuites, dans les locaux de la

“ Nous avons toujours besoin de vous ! ”



piscine universitaire de Talence et ceux du pôle universitaire de sciences de gestion à Bordeaux Bastide, s'adressent à tous les étudiants du campus en très grande précarité financière, quel que soit leur établissement d'origine.

Ce dispositif vient en complément d'actions mises en place par les différents partenaires :

- Bourses et aides spécifiques du CROUS, repas à 1€ dans les restaurants universitaires,
- Comptoir Aliénor porté par la Fédération ATENA, épicerie sociale et solidaire où on retrouve des denrées à un moindre coût,
- Aides sociales et dispositifs de lutte contre la fracture numérique de l'université de Bordeaux.

À titre d'exemple, au cours du dernier trimestre 2022, plus de 2800 paniers auront été distribués.

Le maintien de ce modèle en faveur des étudiants en situation de très grande précarité ne pourra être assuré sans la solidarité de tous.



Dean LEWIS

président de l'université
de Bordeaux

“ Alors que les situations de précarité étudiante s'aggravent et que les institutions accentuent leurs efforts, nous devons permettre à toute notre communauté de se mobiliser pour fournir une aide alimentaire supplémentaire aux étudiantes et étudiants les plus vulnérables. ”

> Faire un don dans le cadre de la campagne PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE



Merci à tous pour votre soutien, passé, présent ou futur : continuons de nous mobiliser !

Soutenez les étudiants en grande difficulté financière en faisant un don* :

- en ligne : www.fondation.univ-bordeaux.fr

OU

- par chèque à l'ordre de la Fondation Bordeaux Université,
166 cours de l'Argonne, 33 000 Bordeaux

***Dons de particuliers** : Au titre de l'impôt sur le revenu, votre don est réductible à hauteur de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable - Au titre de l'impôt sur la fortune immobilière, 75 % du don versé peut être réduit directement de l'impôt dû dans la limite de 66 667 €.

Dons d'entreprises : Au titre de l'impôt sur les Sociétés, votre entreprise peut bénéficier d'une réduction égale à 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ de dons cumulés sur l'exercice, 40% du montant pour la part de dons au-delà de 2 M€. Ces défiscalisations interviennent dans la limite annuelle d'un montant total pouvant aller jusqu'à 0,5 % du chiffre d'affaires ht* (ou jusqu'à 20 000 € si le chiffre d'affaires ht ≤ 4M€).